

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire Lasalle-Saint Joseph
Ecole élémentaire
Jurançon (Pyrénées Atlantiques, 64)**

Note de Première Phase (NPP)

Janvier 2011 – N° 0641265C_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Alexia VALLE	Ingénieur de projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école élémentaire Lasalle Saint-Joseph est localisée 27 avenue Kreuzburg à Jurançon, dans les Pyrénées Atlantiques (64). Cet établissement fait partie du groupe scolaire Lasalle-Saint Joseph comprenant également une école maternelle (0641265C_P) et un collège (0641405E), faisant l'objet d'un diagnostic spécifique.

L'école élémentaire accueille environ 130 enfants âgés de 6 à 11 ans. L'école élémentaire est constituée d'un bâtiment de plain-pied. Deux autres bâtiments occupés par la chapelle, la salle de musique et le réfectoire sont également présents et communs à l'ensemble du groupe scolaire. La cour de récréation est intégralement recouverte d'enrobé.

L'école élémentaire ne comprend pas de logement de fonction.

Lors de la visite, il a été constaté que le bâtiment ne comportait ni vide sanitaire, ni sous-sol. Aucun indice visuel ou olfactif n'a été relevé sur site.

Résultats de l'étude historique et documentaire

D'après les informations disponibles, le groupe scolaire a été construit en contiguïté d'un site recensé dans BASIAS (réparations de cycles, et cyclomoteurs référencée n° AQI6402191), ce qui a motivé son intégration dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique et documentaire réalisée a mis en évidence les points suivants :

- Le groupe scolaire Lasalle-Saint Joseph a été construit en plusieurs phases : les premiers bâtiments sont antérieurs à 1894. Auparavant, ils étaient occupés par des habitations.
- Le site BASIAS (AQI6402191), ancien atelier de réparation de cycles et cyclomoteurs de Joseph Loste, dont l'adresse était indiquée au 25 rue Général Leclerc, en contiguïté du site de l'ETS, est en fait au 29 rue Général Leclerc. Il n'est donc pas en contiguïté de l'ETS, mais à plus de 60 mètres à l'Ouest des lieux fréquentés par les élèves de l'école élémentaire. Deux dépôts d'essence (1 m³ aérien et 1,5 m³ souterrain) sont

recensés sur ce site.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique local indique que la première nappe rencontrée au droit de l'ETS est la nappe des alluvions, dont la profondeur est estimée entre 2 et 5 mètres. Au vu du réseau hydrologique aux alentours de l'ETS, le sens d'écoulement de cette nappe serait globalement dirigé du Sud-Est vers le Nord-Ouest.

Etude de l'influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école élémentaire sans jardin pédagogique, deux scénarios d'exposition sont envisagés :

- L'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

L'éloignement du site BASIAS d'une part et sa position en latéral hydraulique par rapport à l'établissement scolaire d'autre part, font qu'une éventuelle pollution de la nappe au droit du site BASIAS ne peut dégrader la qualité de l'air intérieur des bâtiments de l'école.

- L'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Compte-tenu des informations collectées, nous proposons de classer l'école élémentaire Lasalle-Saint Joseph en catégorie **A** : « **les sols de l'établissement ne posent pas de problème.** »

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».